

Dispositif Relais

Collège Charles Langlais
Rue le Goff - Pontivy



L'équipe

Madame Titus - Carmel
Arnaud Pérard

Cheffe d'établissement
Enseignant coordinateur
Assistant.e d'éducation
avec mission pédagogique



POUR QUI

- Élèves de collège passifs ou absentéistes
- Élèves en refus de travail ou en attitude d'opposition
- Adolescent.e.s déscolarisés/désocialisés

Le **D**ispositif
Relais

N'EST PAS

- une classe de substitution
- une classe où l'élève s'installe
- un lieu d'inscription
- une solution miracle



Une question,
un conseil,
contactez-nous

C'EST

- Une classe au collège Charles Langlais en **petit effectif** sur une session de quelques semaines.
- Un **accompagnement sur mesure** en lien avec le collège d'origine.
- Un espace, un lieu, une équipe d'**aide à la scolarisation d'adolescent.e.s** de collège (priorité au niveau 4ème).
- Une parenthèse dans la scolarité de l'élève qui a pour objectif de travailler sur une **re-mobilisation** du jeune en s'appuyant sur différents supports.
- Des activités (scolaires et éducatives) qui permettent à l'adolescent de devenir **acteur de sa scolarisation. Possibilité de faire un stage en entreprise.**
- Un **engagement** de la part de l'élève et de sa famille.

Procédure D'ACTIVATION du Dispositif Relais

Constituer un dossier pour la commission départementale

Il est important d'anticiper la constitution du dossier par l'établissement d'origine en lien avec l'élève et sa famille. Le calendrier de dépôt et le dossier sont disponibles sur le site de la DSDEN.

Le dispositif se tient à disposition pour aider à la constitution de ce dossier.

Une rencontre sur le site du dispositif avec l'élève et sa famille est souhaitable lors de ce processus de préparation de la prise en charge.

Admission en classe relais pour une session de 5 à 7 semaines

Sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Morbihan, une commission départementale d'admission et de sortie examine les dossiers des élèves présentés par les chefs d'établissement.

Elle prononce une admission avec les objectifs et les modalités de sortie.

Un entretien de construction de l'accompagnement est ensuite proposé entre l'équipe du dispositif, la famille et l'établissement de l'élève.

Date limite de réception des dossiers par courriel à la DSDEN	Date de la commission départementale à la DSDEN de Vannes	Date de l'intégration sur les dispositifs relais
11 octobre 2021	18 octobre 2021 -13h30	8 novembre 2021
6 décembre 2021	13 décembre 2021 – 13h30	3 janvier 2022
24 janvier 2022	31 janvier 2022 – 13h30	21 février 2022
28 mars 2022	4 avril 2022 – 13h30	25 avril 2022

Contact

06-17-69-06-07

arnaud.perard1@ac-rennes.fr